

Date de mise à jour : 27/10/2021

Axe : 2 VERS UN TERRITOIRE PLUS AUTONOME

Objectif : 2.2 Soutenir une alimentation locale et responsable



Action : 2.2.1 Mettons en œuvre le Programme Alimentaire Territorial des Vosges du Nord

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Agriculture / Alimentation / Déchets	Atténuation Adaptation	X	X	X	X

Porteur(s) de l'action : Parc naturel régional (PNR) des Vosges du Nord, PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines

Partenaire(s) technique(s) : Chambre d'agriculture et autres organismes professionnels agricoles, services de l'Etat, EPCI membres du PNR, chambres consulaires, associations territoriales.

Partenaire(s) financier(s) : Etat

Contexte

L'alimentation et l'agriculture sont facteurs de qualité de vie, de développement économique local, de préservation de l'environnement, de santé publique et d'aménagement durable et équilibré du territoire.

Territoire combinant urbain, rural et montagne, le PNR des Vosges du Nord et les pays associés ont engagé les premières réflexions pour la définition d'une stratégie alimentaire locale et durable en 2017 et ont abouti à un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** après une phase de concertation menée principalement en 2021. Il s'agit d'un ensemble d'initiatives locales coordonnées à l'échelle du territoire afin de reterritorialiser l'alimentation, structurer l'économie agro-alimentaire locale et rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur, en passant notamment par les transformateurs, les distributeurs ou encore les restaurateurs.

Les territoires d'action du PAT pour le PETR de l'Alsace du Nord concernent les 34 communes classées parc naturel régional, soient 40 000 habitants.

Descriptif de l'action

Fruit d'une concertation avec les différents acteurs du territoire, le programme d'actions du PAT vise à offrir aux habitants les meilleures conditions pour une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour les agriculteurs et respectueuse de l'environnement.

La feuille de route :

1. Accompagner les agriculteurs vers une agriculture résiliente, rémunératrice et pourvoyeuse d'emplois	1.1 Favoriser la transmission, l'installation et l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs
	1.2 Développer des productions favorables à une meilleure couverture des besoins actuels et futurs du territoire
	1.3 Accompagner une transition vers des pratiques agricoles plus vertueuses
2. Fédérer l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire	2.1 Renforcer les liens du producteur au consommateur
	2.2 Accompagner l'émergence d'outils collectifs de gestion, transformation et commercialisation
	2.3 Faciliter la valorisation des productions des habitants
	2.4 Valoriser les ressources alimentaires de la forêt

3. Développer une culture de l'alimentation saine, locale et responsable	3.1 Sensibiliser à la transition agricole et alimentaire du territoire (déclinaison par public)
	3.2 Réapprendre à cuisiner les produits locaux et de saison
	3.3 Réduire le gaspillage alimentaire et les déchets sur toute la chaîne alimentaire
	3.4 Promouvoir le lien alimentation/santé

Les actions du PAT sont en cours de définition et seront précisées après leur validation par le comité de pilotage. Elles viendront alimenter le plan d'actions du PCAET de l'Alsace du Nord pour la partie qui le concerne.

Calendrier							Budget
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Validation du plan d'actions (sept.)	Démarrage de la mise en œuvre des actions du PAT						
Indicateurs de suivis							Objectifs
Animation du PAT, mise en œuvre et suivi des actions							Mise en œuvre du PAT